



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
11 juin 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 91 a) de la liste préliminaire\*  
**Groupe de pays en situation particulière :**  
**troisième Conférence des Nations Unies**  
**sur les pays les moins avancés**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2004**  
New York, 28 juin-23 juillet 2004  
Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Application et suivi des recommandations**  
**issues des grandes conférences et réunions**  
**au sommet organisées sous l'égide**  
**de l'Organisation des Nations Unies :**  
**examen et coordination de l'application**  
**du Programme d'action en faveur**  
**des pays les moins avancés pour la**  
**Décennie 2001-2010**

## **Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010**

### **Rapport du Secrétaire général\*\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à la résolution 2003/17 du Conseil économique et social et à la résolution 58/228 de l'Assemblée générale.

Il comprend une évaluation des progrès accomplis par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010, ainsi que des conclusions et recommandations visant à garantir que toutes les parties prenantes à ce processus adoptent une démarche cohérente.

\* A/59/50 et Corr.1.

\*\* E/2004/100 et Corr.2.

\*\*\* La présentation de ce document a été retardée en raison de la charge de travail du département technique, qui a participé à l'ensemble des préparatifs du débat de haut niveau du Conseil économique et social.



Il présente l'insuffisance de la prise en main du Programme par les pays, des capacités institutionnelles et humaines et des ressources internes et externes comme le principal obstacle à l'application effective du Programme d'action. Il recommande aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement de privilégier le renforcement des capacités de production : agriculture et industrie agroalimentaire, petites et moyennes entreprises (PME), infrastructures, technologies de l'information et des communications et énergie. Il souligne que l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement durable dans les pays les moins avancés dépendent essentiellement de la création de partenariats, de la coopération Sud-Sud et d'une bonne gouvernance aux niveaux national et international.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	4
II. Situation générale dans les pays les moins avancés et bilan de l'application du Programme d'action de Bruxelles .....	3–12	4
III. Application du Programme d'action de Bruxelles : création de partenariats .....	13–64	6
IV. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement .....	65–74	19
V. Conclusions .....	75–79	21
VI. Recommandations .....	80–86	22

## **I. Introduction**

1. Dans la résolution 2003/17 du Conseil économique et social et la résolution 58/228 de l'Assemblée générale le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport périodique annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001<sup>1</sup> qui soit plus analytique et plus axé sur les résultats, en mettant davantage l'accent sur les résultats concrets et en faisant apparaître les progrès réalisés dans l'application du Programme.

2. Le présent rapport se fonde essentiellement sur l'analyse de contributions fournies par des pays classés parmi les pays les moins avancés (PMA) (26 communications, dont 16 émanant de coordonnateurs résidents des Nations Unies)<sup>2</sup>, des pays engagés dans un partenariat pour le développement (17), l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités internationales (27), des organisations intergouvernementales et régionales (8) et des entités non gouvernementales (3). Les rapports annuels et d'autres publications des Nations Unies et de leurs organisations et institutions spécialisées, ainsi que du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD), ont constitué une source d'information supplémentaire.

## **II. Situation générale dans les pays les moins avancés et bilan de l'application du Programme d'action de Bruxelles**

3. Quelque 736 millions de personnes, soit 11,5 % de la population mondiale, vivent aujourd'hui dans les 50 PMA. Selon les estimations, ce chiffre augmentera de 206 millions, d'ici à 2015, pour atteindre 942 millions, soit 13,1 % de la population mondiale. À la fin des années 90, 49 à 50 % de la population des PMA vivait avec moins de 1 dollar par jour. Si cette tendance se maintient, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue dans les PMA, soit 334 millions de personnes en 2000, risque de passer à 471 millions en 2015<sup>3</sup>.

4. Depuis la parution du premier rapport périodique, examiné par le Conseil économique et social en juillet 2003, plusieurs faits importants intéressant les PMA sont intervenus : i) la décision prise par l'Union africaine en 2003 d'instituer un Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); ii) le troisième Forum mondial de l'eau, réuni au Japon en mars 2003; iii) la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA III), organisée en septembre et octobre 2003, qui a marqué la première décennie du processus engagé par la CITDA; iv) les réunions des ministres du commerce des pays les moins avancés, tenues à Dhaka en mai et juin 2003, puis à Dakar en mai 2004; v) la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles, organisée à Bonn en octobre 2003; vi) le Sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève en décembre 2003; et vii) la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, réunie à Almaty en août 2003.

5. En 2003, le Timor-Leste a été inclus dans la liste des PMA, dont le nombre est passé à 50. Lorsqu'il s'est réuni en avril 2003, le Comité des politiques de développement a recommandé que deux pays – le Cap-Vert et les Maldives – soient retirés de la liste.

6. L'économie mondiale a été plus florissante en 2003. L'expansion du commerce et de la production, 2,5 et 4,7 % respectivement, était en progression par rapport aux deux dernières années. L'accélération de la croissance n'était toutefois pas aussi encourageante pour les PMA. L'expansion du commerce et de la production dans les PMA se situait à 3,8 %, chiffre légèrement inférieur à ceux de 2001 (4,6 %) et 2002 (3,9 %)<sup>4</sup>. Depuis 2000, une bonne part de l'aide publique au développement (APD) est destinée aux PMA. En 2002, elle s'élevait à 17,3 milliards de dollars des États-Unis, soit 35 % de plus qu'en 2000 et 26,6 % de plus qu'en 2001, et représentait 28 % du montant total de l'APD<sup>5</sup>.

7. Malgré maints obstacles, l'instauration de régimes démocratiques, le règlement des conflits et les efforts de consolidation des structures étatiques ont progressé de manière remarquable dans les PMA, et les pratiques électorales ont fait l'objet de réformes dans de nombreux cas.

8. L'élimination de la pauvreté est demeurée l'objectif prioritaire des initiatives en faveur du développement et, au total, 49 programmes sont en cours d'exécution avec l'appui des institutions de Bretton Woods. En avril 2004, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), conçu par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) et mis en œuvre en 1999, était opérationnel dans 31 PMA. En 2004, trois DSRP ont été mis en œuvre au Bangladesh, au Burundi et au Népal.

9. L'intérêt accru que portent les partenaires de développement et les organisations internationales et intergouvernementales au développement des PMA est encourageant. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a été élaboré à l'intention de 37 PMA, et 54 partenaires de développement, dont des organisations non gouvernementales (ONG), ont fourni des informations sur l'application du Programme d'action de Bruxelles.

10. L'insuffisance des ressources est un obstacle majeur à l'exécution du Programme d'action de Bruxelles par les PMA, qui ont bien des difficultés à mobiliser des ressources au niveau national. Le fardeau de la dette est un obstacle supplémentaire à leur développement. L'utilisation rationnelle de l'aide extérieure demeure compliquée, bien que le programme de Rome sur l'harmonisation semble prometteur. Le fait que les recettes d'exportation des PMA dépendent d'un produit de base unique ou en nombre limité empêche ceux-ci de briser le cercle vicieux en inversant les termes de l'échange.

11. Il est établi dans le Programme d'action de Bruxelles que la réalisation de ses objectifs dépendra de la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi, d'exécution, de contrôle et d'examen aux niveaux national, régional et mondial. Sur le plan national, les institutions pivots sont les responsables de la coordination et les forums nationaux, tandis que le système chargé des activités de développement menées par les organismes des Nations Unies joue un rôle moteur sur les plans régional et international. Quarante-cinq PMA, contre 10 l'an dernier, ont chargé des coordonnateurs nationaux de veiller au suivi et à l'application du Programme

d'action à l'échelle des pays. Au total, 18 PMA<sup>6</sup> ont créé un Forum national chargé du suivi et de l'application du Programme d'action au niveau du pays.

12. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est attachée à promouvoir la consultation politique, la formation et le renforcement des capacités, les technologies de l'information et des communications, la bonne gouvernance et l'égalité des sexes dans les PMA. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prévoit de mener une étude régionale sur l'application du Programme d'action lors de la septième session de l'Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en avril 2005 à Bangkok. Elle a également consacré un chapitre de son rapport annuel à l'application du Programme d'action. Les organismes et institutions concernés des Nations Unies ainsi que d'autres organisations multilatérales accordent une attention particulière aux besoins des PMA en matière de développement (voir chap. IV ci-après).

### **III. Application du Programme d'action de Bruxelles : création de partenariats**

#### **Engagement 1. Promouvoir un cadre d'action centré sur l'être humain**

13. Le Programme d'action de Bruxelles place les êtres humains au cœur des décisions relatives au développement durable. La comparaison de certains indicateurs clefs du développement pour la réduction de la pauvreté permet de déterminer si des cadres d'action axés sur l'être humain sont en place et en cours d'application, ou encore si des progrès ont été réalisés. Outre la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à 2015, le Programme d'action se fixe trois objectifs importants : un taux annuel d'investissement correspondant à 25 % du produit intérieur brut (PIB), un taux d'expansion de la production de 7 % pour chaque PMA et un taux de 0,2 % du PIB des pays développés consacré à l'aide publique au développement.

14. Parmi les 41 PMA pour lesquels des données sont disponibles, seuls 7 ont enregistré un taux de croissance supérieur à 3 % en 2003. Cette même année, 14 PMA ont connu une nouvelle baisse de leur PIB par habitant. Dans les PMA, le taux d'investissement par rapport au PIB n'était en moyenne que de 22 % en 2001<sup>7</sup>. Dans les années 90, seuls neuf PMA ont connu un taux de croissance supérieur à 5 %<sup>8</sup>. À partir de 2000, la croissance de la production s'est améliorée dans les pays suivants : Angola, Bangladesh, Bénin, Cambodge, Guinée équatoriale, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et Tchad. Le taux global de la croissance des PMA a légèrement baissé, passant de 4,6 % en 2001 à 3,9 % en 2002 et à 3,8 % en 2003<sup>9</sup>. En Afrique, d'après la CEA, seuls 18 PMA ont amélioré leur rythme de croissance au cours de l'année écoulée et 16 ont connu un recul. Dans certains PMA, la vulnérabilité économique a été aggravée par les situations de conflit.

15. La plupart des PMA ont élaboré leur stratégie de développement et de réduction de la pauvreté. Au total, 31 appliquent un DSRP et d'autres, comme le Bhoutan, les Maldives ou le Samoa, ont adopté leur propre stratégie de développement en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Dans les pays qui sont en proie à un conflit ou qui en sortent, tels que l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, les Comores, l'Érythrée, Haïti, le Libéria, Madagascar, le Myanmar, la

République centrafricaine, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan et le Timor-Leste, la stratégie de développement n'a pas été complètement arrêtée. La Guinée équatoriale, le Tchad et la Mauritanie prévoient de financer leurs programmes de lutte contre la pauvreté et de développement en utilisant les recettes provenant des exportations d'hydrocarbures.

16. Les partenaires de développement ont focalisé leurs efforts sur une stratégie de développement visant à éliminer la pauvreté. Dans ses programmes de prêt, la Banque africaine de développement applique une stratégie de développement rural visant à réduire la pauvreté. En 2003, la Banque asiatique de développement a conclu des accords de partenariat pour lutter contre la pauvreté avec six PMA : Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Timor-Leste et Vanuatu. À l'instigation de la CEA, en novembre 2003, la troisième réunion du Groupe de réflexion africain sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté a examiné les enseignements tirés de l'expérience. Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est actif dans 30 PMA et la moitié de ses volontaires participent à des opérations de renforcement des capacités dans ces pays. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) finance actuellement des programmes dans 26 PMA, auxquels il a consacré 93,7 % de ses ressources en 2003. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont investi plus de la moitié de leurs ressources dans des PMA. Ces organisations font également des achats importants de matériels en provenance des PMA.

17. Parmi les pays partenaires du développement, l'Allemagne, le Canada, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Japon, le Mexique, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni ont fait état de leur soutien à la stratégie de réduction de la pauvreté des PMA. Le Gouvernement norvégien a élaboré un plan d'action visant à faire reculer la pauvreté d'ici à 2015 dans les pays en développement, une attention spéciale étant accordée aux PMA. La Commission européenne a insisté pour qu'une approche globale soit adoptée dans toute initiative visant à éliminer la pauvreté. Le Japon a mis l'accent sur la création d'un régime de protection sociale pour les plus défavorisés. En janvier 2004, les États-Unis ont promulgué une loi, intitulée « Millenium Challenge Account », dans laquelle il est prévu de débloquer 1 milliard de dollars pour 2004 pour promouvoir la croissance dans les pays à faible revenu.

18. Si le processus d'application des DSRP a mobilisé un grand nombre de parties prenantes dans les PMA, il faut encore que les acteurs nationaux s'engagent plus fermement en faveur des politiques et programmes pour les pauvres<sup>10</sup>. L'horizon des trois ans fixé dans les DSRP doit également tenir compte d'une perspective à plus long terme pour l'économie.

19. Il ressort des renseignements transmis par les États que les stratégies de développement du Bhoutan, du Burkina Faso, du Burundi, du Cambodge, de l'Éthiopie, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, du Lesotho, des Maldives, du Rwanda et de la Sierra Leone prévoient la délégation de pouvoirs en matière de réglementation et de prestation de services. Les institutions décentralisées sont néanmoins encore faibles dans la plupart des PMA, et la mise en place d'une gouvernance solide au niveau local demeure un défi de taille.

20. Il ressort des rapports que l'égalité des sexes occupe une place prépondérante dans les programmes de développement de pays tels que leu Bhoutan, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Lesotho, les Maldives, le Mali et la Mauritanie.

L'idée du Mali, à savoir mettre en place un programme d'action en faveur des femmes reposant sur de multiples activités, est prometteuse. Fait étonnant, les PMA sortant d'un conflit sont parmi les 20 premiers pays ayant le plus grand pourcentage de femmes siégeant au Parlement : Rwanda (48,8 %), Mozambique (30 %), Timor-Leste (26,1 %), Ouganda (24,7 %) et Érythrée (22 %).

21. D'après les informations transmises par le programme de surveillance de la situation des pays les moins avancés (LDC Watch), le Bangladesh, les Maldives, la Sierra Leone et la Zambie se sont préoccupés des questions de parité des sexes dans leurs DSRP. Parmi les partenaires de développement, l'Allemagne, la Commission européenne et la Suède, ainsi que la plupart des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, ont aussi accordé une attention particulière à ces questions. L'initiative lancée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en Afrique pour mobiliser les expatriés africains travaillant dans le secteur des hautes technologies (la « diaspora numérique ») peut contribuer au processus visant à combler le fossé numérique dans certains PMA.

22. Il n'existe pratiquement aucun suivi des résultats ventilés par sexe. Chaque État devrait subdiviser le Programme d'action de Beijing en activités pertinentes et réalisables à l'intérieur de ses frontières, contribuant ainsi à assurer un suivi effectif.

### **Engagement 2. Bonne gouvernance aux niveaux national et international**

23. La réalisation des objectifs que sont l'atténuation de la pauvreté et le développement durable dépend en grande partie d'une bonne gouvernance (transparence, responsabilisation et efficacité des institutions publiques), du dynamisme du secteur privé et de la société civile, de la démocratie, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme.

24. L'édification de la nation dans les pays sortant d'un conflit semble difficile d'après l'expérience faite en Afghanistan, en République démocratique du Congo ou en Haïti, mais progresse de manière satisfaisante au Cambodge, au Mozambique, en Sierra Leone, au Rwanda et même au Libéria. Des réformes électorales ont été instituées dans la plupart des PMA, avec l'appui du système des Nations Unies et, pour les PMA d'Afrique, la coopération de l'Union africaine. En 2003, le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a lancé des programmes d'assistance électorale dans 13 PMA.

25. De nombreux PMA ont entamé la révision ou la codification de textes de loi relatifs aux droits de l'homme ou destinés à instaurer l'état de droit. Cependant, il demeure nécessaire d'intégrer les droits de l'homme aux stratégies de développement. Pour ce faire, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a élaboré un projet de directives sur l'intégration de la question des droits de l'homme dans les stratégies de réduction de la pauvreté. La formation des militants des droits de l'homme et du personnel judiciaire est considérée comme prioritaire dans la plupart des PMA. Elle est également appuyée par les partenaires de développement, comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission européenne, l'Allemagne, les États-Unis, la Finlande et le Royaume-Uni, ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Les activités d'Amnesty International, de Transparency International et de Social Watch ont, elles aussi, contribué dans une large mesure à sensibiliser les PMA à la question des droits de l'homme.

26. Des efforts sont faits dans un certain nombre de pays pour instaurer une paix durable au lendemain d'un conflit. D'après les informations transmises par le Département des affaires politiques de l'ONU, les groupes de travail s'avèrent précieux aux Comores, en Guinée-Bissau, au Niger et en République centrafricaine. La Commission européenne, l'Allemagne, la Finlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, le HCR, ONU-Habitat et l'Union africaine ont spécifiquement fait état de l'appui qu'ils apportaient aux efforts des PMA en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits.

27. Des réformes de l'administration publique ont été engagées dans de nombreux PMA, comme le Bangladesh, le Bénin, le Bhoutan, l'Éthiopie, le Lesotho, le Mali, la Mauritanie et la Zambie, mais ces réformes se font généralement au cas par cas et restent timides. Les systèmes de comptabilité et la programmation des dépenses occupent un rang de priorité élevé au Bhoutan, au Cambodge, au Lesotho, aux Maldives, au Sénégal et en Zambie. Le programme de formation organisé par le Tchad pour gérer les revenus du pétrole est une initiative de bonne gouvernance.

28. Plusieurs PMA ont fait part de leur détermination à lutter contre la corruption. Le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, la Guinée, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Sierra Leone ont passé des accords institutionnels pour maîtriser ce fléau. Dans leurs rapports, les institutions de Bretton Woods, la CNUCED, l'Allemagne et les États-Unis insistent sur l'importance particulière qu'ils accordent à la question de la corruption dans leurs programmes d'aide au développement. Transparency International mène une importante action de sensibilisation dans ce domaine. Cependant, les mesures contre la corruption ne sont pas toujours bien ciblées et se heurtent à des règles de procédure fort complexes. Elles demandent donc à être élaborées avec beaucoup de soin. L'utilisation des technologies de l'information dans divers organismes et processus publics est une arme efficace contre la corruption.

29. Sur le plan international, la bonne gouvernance suppose une plus grande participation des PMA à la prise de décisions dans les institutions multilatérales, ainsi que la transparence, l'uniformité et la simplicité des procédures et des modalités d'établissement de rapports utilisées par les partenaires du développement pour allouer des ressources aux PMA. Il est prévu que la Banque mondiale et le FMI examinent la question du vote et de la représentation des PMA dans les institutions financières multilatérales lors de leur réunion annuelle de 2004.

30. En février 2003, à la réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE à Rome, les donateurs bilatéraux et multilatéraux se sont engagés à simplifier et à harmoniser leurs politiques et leurs pratiques et à les aligner sur les plans d'action et les mécanismes en faveur du développement de leurs partenaires parmi les pays en développement. Pour mener à bien cette procédure d'harmonisation et de mise en conformité, il faut à présent que les PMA dressent des plans d'action au niveau des pays.

### **Engagement 3. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

31. Le plus grand atout des PMA c'est leur population, à la fois acteur et bénéficiaire du développement. Il faut donc en réaliser le potentiel. Le programme de Bruxelles insiste sur le renforcement des capacités en tant que principal objectif de la décennie, parallèlement à l'intégration sociale. Il accorde une priorité élevée à l'accès des pauvres à la santé, à l'éducation, à la nutrition et à l'assainissement ainsi

qu'à la lutte contre la pandémie du VIH/sida, le paludisme et la tuberculose et d'autres maladies contagieuses. Sept des 18 cibles des objectifs du Millénaire pour le développement figurent au titre de l'engagement 3.

32. Dans le rapport de 2004 de la CNUCED sur les pays les moins avancés figurent des statistiques qui montrent le triste état de ces pays en matière d'éducation, de santé maternelle et infantile, de nutrition et d'assainissement, alors que les taux de fécondité restent très élevés. Le Rapport « Social Watch » de 2003 rend compte avec précision de la pauvreté à laquelle il faut remédier d'urgence.

33. Dix-huit PMA ont précisé comment ils s'acquittent de l'engagement concernant le renforcement des capacités. Bhoutan consacre 25 % de ses ressources budgétaires au secteur social et est convaincu que les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation seront atteints. La Guinée équatoriale consacre 20 % de ses investissements au secteur social. Le Burkina Faso insiste sur les résultats en matière d'éducation, la lutte contre les épidémies de méningite et le VIH/sida et sur la planification démographique en particulier sur les soins de santé procréative. Au nombre des priorités du Lesotho figurent les services de santé, l'éducation primaire, la fourniture de médicaments et l'approvisionnement en eau des zones rurales. La Sierra Leone accorde une grande importance à la construction de centres de soins et d'écoles, à la qualité de l'éducation et à la lutte contre le sida. La lutte contre le sida est au premier plan des programmes du Burundi, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie. La lutte contre d'autres maladies telles que la tuberculose ou le paludisme occupe aussi certains autres pays, comme le Bénin. Le Cambodge est inquiet au sujet de la lutte contre l'épidémie du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Les programmes de renforcement des capacités des Maldives et de la Zambie portent sur les infrastructures et la qualité de l'enseignement, les soins de santé et l'approvisionnement en eau des zones rurales. La Zambie cherche à créer une protection sociale. D'après les rapports de « LDC Watch », l'Angola, le Bangladesh et le Malawi, dans l'esprit de l'engagement 3, construisent des écoles et s'efforcent d'accroître les taux de scolarisation des filles. Le Samoa et le Togo multiplient leurs investissements au titre de la santé et de l'éducation.

34. Les progrès accomplis sur la voie de l'objectif relatif à l'éducation primaire sont encourageants. Les PMA ont atteint un taux net de scolarisation de 61,8 % et un taux d'achèvement des études primaires de 45,8 % tandis que le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est de 0,89. L'initiative de financement accéléré de la Banque mondiale en matière d'éducation primaire pour tous lancée en juin 2002 a couvert 10 PMA – Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie. Dans sa deuxième phase, 12 autres pays<sup>11</sup> sont désormais admis à ce financement accéléré. Malheureusement le programme se heurte à des difficultés financières au niveau des pays et on peut douter de sa durabilité lorsqu'il ne bénéficiera plus de l'appui de la Banque.

35. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'ONUSIDA, la FAO, le FMI, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, les Volontaires des Nations Unies (VNU), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont tous indiqué qu'ils contribueraient au renforcement des capacités. ONUSIDA a mis en place des structures nationales et locales dans tous les pays de son programme pour lutter

contre le sida, en insistant plus particulièrement sur le suivi et l'évaluation des capacités au niveau des pays. Les VNU ont déployé 29 000 Volontaires dans 30 PMA pour entreprendre des programmes dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'approvisionnement en eau. Le FENU a entrepris 75 projets d'investissements sociaux au titre du renforcement des capacités locales dans 26 PMA.

36. Entre 2000 et 2005, le Canada aura doublé l'aide qu'il fournit au titre du développement du secteur social des PMA. La Commission européenne a axé ses efforts sur le renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la lutte contre le sida. L'appui du Portugal au secteur social vise principalement les PMA de langue portugaise, tels que le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste, mais le Portugal a aussi appuyé des programmes d'éducation au Cambodge, en République démocratique populaire lao, à Madagascar, au Sénégal et en Sierra Leone. L'Allemagne s'est tout particulièrement attachée à resserrer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour renforcer les capacités de 11 PMA en Asie et en Afrique. La Norvège aide le Bangladesh, le Népal, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie dans les secteurs de l'éducation et de la santé. La Slovaquie a par ailleurs contribué à la formation du personnel et à l'appui aux organisations non gouvernementales des PMA. L'Italie a offert plus de 200 millions de dollars au Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en 2002-2003, pour aider les PMA à lutter contre ces maladies. Le Japon a poursuivi son initiative BEGIN (Basic Education for Growth Initiative) lancée en 2002 à l'appui de l'éducation primaire universelle; ainsi que l'Initiative d'Okinawa contre les maladies infectieuses lancée en 2000 à l'appui des mesures contre le sida, contre la tuberculose, le paludisme et la poliomyélite; et l'Initiative d'aide publique au développement du Japon en matière d'approvisionnement en eau annoncée en mars 2003. Ces initiatives se sont traduites par un renforcement des ressources humaines et d'importants courants d'aide. L'aide britannique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre le sida a été particulièrement importante en Afrique. L'aide des États-Unis en matière de santé a plus particulièrement visé la santé maternelle et infantile, la lutte contre les maladies infectieuses et l'initiative mondiale contre le sida. La Suède consacre la moitié de son aide publique au développement (APD) au renforcement des capacités tandis que le Danemark consacre 44 % de son APD au secteur social.

37. Il est difficile d'évaluer, en particulier d'une année sur l'autre, l'impact des activités des PMA et celui de l'aide des partenaires de développement sur le renforcement des capacités et la formation d'un capital social. En effet, les indicateurs ne sont pas toujours clairs et le système statistique n'existe pas vraiment dans la plupart des PMA. Il importe donc de renforcer les capacités de suivi et les systèmes statistiques des PMA. Les indicateurs peuvent être révisés et mis à jour chaque année, les résultats en matière de renforcement des capacités peuvent alors être effectivement évalués. À cette fin :

- Les systèmes statistiques des PMA devraient être renforcés mais il importe que ces systèmes ne soient pas trop sollicités;
- Les partenaires de développement devraient aborder la question en contribuant à la formation de la main-d'œuvre et en concourant aux programmes à vocation sociale;

- L'accès aux services sociaux, en particulier pour les pauvres et les femmes, est la partie la plus difficile de cette entreprise;
- Il faut également maintenir la qualité des services, ce qui requiert, de façon décisive, une main-d'œuvre qualifiée et motivée.

**Engagement 4. Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation**

38. Pour tirer profit d'un marché mondial en expansion, il faut d'abord créer des équipements et adapter les technologies. La plupart du temps, ce sont des difficultés structurelles et l'insuffisance de l'offre qui entravent la croissance et le développement durable. Pour les PMA, il faut investir directement dans les moyens de production, il faut aussi ne pas négliger de valoriser les ressources humaines.

39. Les rapports adressés par les PMA et leurs partenaires de développement décrivent en détail diverses activités relevant de l'engagement 4. Les organismes des Nations Unies et les banques multilatérales appliquent des programmes de renforcement des capacités de production des pays les moins avancés dans cinq domaines spécifiques : développement agricole et rural et sécurité alimentaire, développement des petites et moyennes entreprises (PME), développement télématique par la mise en valeur des ressources humaines, avec les installations nécessaires, équipement et développement du secteur énergétique.

40. Le Bénin, le Bhoutan, le Burkina Faso, le Lesotho, les Maldives et la Sierra Leone ont présenté des rapports sur leurs programmes au titre de l'engagement 4. Ainsi, le Burkina Faso applique un programme général de développement du réseau routier, des télécommunications, de l'économie rurale, de l'industrie agro-alimentaire, de la télématique et du tourisme. Le programme du Burkina Faso s'efforce en outre de promouvoir les partenariats entre le secteur privé et le secteur public. Le Bhoutan applique un programme systématique de construction de routes, de modernisation des aéroports, de mise en valeur et d'échange des ressources énergétiques, de développement rural, d'aménagement du territoire et de développement du tourisme. Le programme du Bénin est axé sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et insiste tout particulièrement sur le contrôle de la qualité et l'allègement des formalités administratives. Le Bénin a par ailleurs l'intention de devenir un pôle télématique et l'ouverture d'un centre d'échange avec l'appui de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD) constitue une utile disposition en la matière. L'équipement est aussi au cœur du développement des Maldives. La Sierra Leone axe ses efforts sur le réseau routier, le développement des PME, la télématique ainsi que l'agriculture et le secteur manufacturier. Le Lesotho crée des zones industrielles, entreprend un dialogue entre le secteur public et le secteur privé, poursuit son développement agricole à l'aide de subventions et de la fourniture de semences, en invitant les investisseurs étrangers, de façon à tirer parti de la loi des États-Unis sur la croissance et les possibilités économiques africaines.

41. Dans le contexte de l'initiative sur la croissance des entreprises durables pour lutter contre la pauvreté, le Pacte mondial des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement ont aidé les PMA à lutter contre la pauvreté et ont contribué au développement durable en encourageant et en facilitant des pratiques commerciales et des investissements compatibles avec celui-ci. Les PMA sont de plus en plus nombreux à tirer parti de cette initiative. En Tanzanie, une série

d'ateliers destinés aux parties prenantes ont été organisés et une initiative locale a été lancée dans ce sens; des projets commerciaux responsables sont en cours de formulation dans le domaine de l'énergie solaire, de l'eau et de l'écotourisme. À Madagascar, une réunion de travail des différents acteurs a été organisée et des projets de création d'entreprises ont été mis au point dans l'esprit du développement durable. Au Bangladesh, le Pacte mondial ONU a lancé une mission chargée d'identifier d'éventuels partenaires et projets. En Angola, une réunion de travail des différents acteurs débattre de la démarche la plus indiquée dans ce pays.

42. Il existe une liste de cibles précises en matière de développement des infrastructures en fonction de laquelle il appartient à chaque PMA de définir ses propres cibles nationales. Pour ce qui est de l'amélioration des transports dans les pays en développement sans littoral et de transit, la coopération régionale est également extrêmement importante. Il est par ailleurs tout particulièrement nécessaire de s'employer à normaliser la réglementation dans le domaine des transports. De nos jours, la majeure partie des investissements infrastructurels provient du secteur privé. En fait, le secteur privé est devenu tellement dynamique et novateur qu'il peut fort bien être mis à contribution pour la fourniture de biens publics. Il faut promouvoir les investissements privés, toutefois ce qu'il convient d'assurer c'est le rôle particulièrement important du secteur public pour veiller à l'équité et favoriser les interventions nécessaires en matière d'égalité des chances.

43. Le développement rural contribue beaucoup à la croissance et l'emploi dans les PMA. Soixante-dix pour cent des pauvres et des victimes de l'insécurité alimentaire habitent dans les zones rurales. La croissance agricole est indispensable à la sécurité alimentaire ainsi qu'au développement de l'industrie agroalimentaire. Le Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire est opérationnel dans 46 PMA. Les programmes de coopération Sud-Sud et de développement agro-industriel de la FAO sont aussi très importants. En 2003, la FAO a exécuté 28 % de ses programmes dans des PMA. La Banque africaine de développement prône vigoureusement le développement rural pour réduire la pauvreté. La Commission européenne, l'Allemagne, la Finlande et le Japon participent aux programmes de sécurité alimentaire et de développement agricole. Le développement rural, la croissance et la diversification agricoles et la sécurité alimentaire sont la base de la politique agricole du Bhoutan, du Burkina Faso, du Burundi, du Cambodge, de l'Éthiopie, de la Guinée, du Lesotho, des Maldives, de l'Ouganda et du Togo, selon les indications de ces pays eux-mêmes. Toutefois, le développement rural doit aller au-delà de la croissance agricole pour viser aussi l'expansion d'activités non agricoles susceptibles d'accroître les revenus ruraux.

44. Le Népal, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Mali, et la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda ont d'importants programmes de développement télématique. Lors du Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003, un certain nombre de PMA ont pris part aux activités de formation auxquelles ils ont aisément accès. Les Volontaires des Nations Unies ont facilité le développement télématique dans 20 PMA et en 2003, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a concentré son assistance sur la télématique dans 14 PMA<sup>12</sup>. La CESAP a participé à la promotion de la télématique au Bhoutan, au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Népal. Dans le programme d'aide bilatérale du Danemark, les technologies de l'information et des communications et l'approvisionnement en médicaments vitaux figurent en priorité.

La Chambre de commerce internationale contribue aussi au développement de la télématique.

45. Le Bangladesh, le Bénin, le Cambodge, le Népal, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Sierra Leone essaient de créer des PME. Le développement des PME requiert des compétences et des facilités de crédit, associés à des liens avec des marchés plus larges ou à un début d'intégration verticale. En outre, comme le Bénin l'a reconnu, le contrôle de la qualité et l'allègement des formalités bureaucratiques sont deux éléments indispensables au développement des PME. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) s'est à juste titre attaché à la diversification économique de 30 PMA tributaires d'un seul produit de base, évolution qui peut être facilitée par le développement des PME et la diffusion des technologies.

46. La mise en valeur des ressources énergétiques est indispensable à la production dans les PMA où l'énergie fait cruellement défaut. Mais il est vrai en même temps que les PMA dotés d'hydrocarbures n'ont pas particulièrement réussi par le passé. Dans ce contexte, on se félicite tout particulièrement des plans établis par la Guinée équatoriale, la Mauritanie et le Tchad. La nouvelle loi du Tchad sur la répartition des revenus de l'exploitation du pétrole marque un progrès salubre. Le Fonds d'affectation de la Guinée équatoriale pour les situations d'urgence devrait venir rapidement renforcer le programme d'investissement public de ce pays. La Mauritanie exportera bientôt des hydrocarbures et prend actuellement part à des discussions avec le Sénégal et le Mali sur la production d'hydroélectricité. Le Népal et le Bhoutan exportent aussi de l'énergie puisqu'ils ont la chance de produire des excédents d'hydroélectricité.

#### **Engagement 5. Renforcer le rôle du commerce dans le développement**

47. Les PMA représentent à peine 0,4 % du commerce mondial; or, la croissance générale de leur production dépend particulièrement de l'expansion de leurs échanges commerciaux. Trente PMA sont tributaires d'un seul produit de base, ce qui entrave le développement de leurs échanges commerciaux. Ils ont en outre du mal à accroître leur production et à respecter les délais. Les petits PMA insulaires se heurtent à ces difficultés de façon encore plus aiguë. L'accès limité au marché et l'absence de contrôle de qualité sont d'autres obstacles à la croissance de leurs exportations. Les PMA sans littoral doivent de leur côté faire face aux problèmes du transport en transit et à la lourdeur des coûts de transaction. À l'exception de certains services touristiques, il n'existe virtuellement nulle part dans les PMA d'exportation de services. Les PMA sont aussi victimes de chocs économiques externes auxquels ils ne peuvent pas facilement résister.

48. Les PMA se sont attachés à tirer parti des concessions relatives à l'accès aux marchés et ont simultanément appris à négocier dans les négociations commerciales multilatérales successives. Pour ce faire, ils ont été aidés par le PNUD, la CNUCED, l'OMC, le Centre du commerce international (CCI), le FMI et la Banque mondiale. Les commissions économiques régionales, en particulier la CEA et la CESAP ont facilité les initiatives d'intégration régionale. Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe, en Afrique, et l'ANASE et l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale en Asie, contribuent à promouvoir l'intégration régionale et les zones de libre-échange. La coopération Sud-Sud est

aussi devenue attrayante, en particulier en raison des stades de développement différents entre les PMA et les autres pays en développement. Le programme de Doha pour le développement, en novembre 2001, marque le début de l'intégration des questions commerciales aux programmes nationaux de développement et des concessions accordées aux PMA. On a unanimement convenu qu'il fallait lier les mesures commerciales aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'élimination de la pauvreté. Dans le rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par les PMA, 15 pays<sup>13</sup> ont fait part des mesures commerciales qu'ils avaient adoptées ou des activités de renforcement des capacités qu'ils avaient entreprises pour faciliter leur intégration au marché mondial.

49. Pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de commerce, les PMA ont bénéficié du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, créé peu de temps après la création de l'OMC. Introduit dans un premier temps en tant que projet pilote au Cambodge, à Madagascar et en Mauritanie, le projet a ultérieurement été étendu à 11 PMA. En 2003, la deuxième phase du Programme commun intégré d'assistance technique a aussi été lancée dans six PMA : Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie. Plus de la moitié des activités au titre du Plan technique de l'OMC pour 2003 concerne les PMA. D'autres partenaires de développement, tels que le Canada, le Danemark, le Japon, la Norvège, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne fournissent aussi une assistance technique aux PMA. Le renforcement des capacités, tant pour promouvoir le commerce que pour négocier à l'OMC, est le seul objectif de ces programmes d'assistance technique. La Conférence des ministres du commerce international des PMA, tenue à Dhaka en mai-juin 2003 à la veille des négociations de Cancún, a facilité l'action coordonnée des pays les moins avancés. La Conférence des ministres du commerce international des PMA récemment tenue à Dakar a en outre renforcé le plan d'action coordonné des PMA sur les négociations commerciales après Cancún.

50. Il n'est pas facile d'utiliser effectivement les accords préférentiels et les concessions générales. L'initiative de l'Union européenne « Tout sauf les armes » a effectivement concerné tous les PMA en 2002, tandis que 40 % seulement des PMA ont bénéficié des concessions ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). En 2000, les États-Unis ont adopté la loi sur la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés et l'ont amendée en 2002 pour accorder aux exportations de 37 pays dont 24 PMA l'accès à leur marché en franchise de droits et hors quotas. Le système généralisé de préférence des États-Unis a une catégorie spéciale de bénéficiaires intitulée « Pays en développement moins avancés » qui jouissent d'une franchise de droits pour environ 2 000 produits de plus que les autres pays bénéficiaires du système généralisé de préférences. Le Japon a étendu l'accès en franchise de droits et hors quotas aux produits des PMA pour couvrir près de 93 % de ces produits en 2003. Le Canada a étendu un tel accès à 48 PMA. La République de Corée a par ailleurs octroyé un accès aux marchés en franchise de droits et hors quotas à 87 produits d'exportation des PMA, notamment le café, le coton et le bois. D'après le Directeur général de l'OMC, 28 membres de l'OMC ont facilité l'accès autonome aux marchés des PMA. Les États-Unis indiquent qu'en 2003 ils avaient importé pour 1,2 milliard de dollars de produits agricoles, halieutiques et forestiers et pour 1,2 milliard de dollars de produits en provenance de pays admis à profiter de la loi sur la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2002. Les États-Unis ont par ailleurs fait état du fait que les

concessions de cette même loi avaient eu pour effet de multiplier les investissements étrangers directs dans certains pays subsahariens tels que l'Ouganda, le Mali, la République-Unie de Tanzanie et la Sierra Leone. Mais les PMA eux-mêmes se heurtent à de graves difficultés pour utiliser pleinement ces concessions. La grande complexité des législations commerciales fait qu'il est difficile aux exportateurs des PMA de tirer parti de cet accès aux marchés. Les pratiques commerciales à l'exportation, la brièveté des délais de livraison des denrées, la réaction rapide à la demande, le contrôle de la qualité, le respect des procédures et des formalités commerciales compliquent la tâche des exportateurs. En outre, ils doivent surmonter ou contourner les restrictions bureaucratiques et les contrôles administratifs imposés par leur propre gouvernement.

51. Bien que les PMA pratiquent surtout le commerce des produits agricoles, diverses difficultés s'y opposent, dont les subventions accordées aux produits des pays développés, la dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits de la part des PMA exportateurs et la dégradation des termes de l'échange des produits de base. Aussi suggère-t-on généralement de diversifier les exportations pour fabriquer divers produits, diversification que la CNUCED et l'ONUDI encouragent de longue date par leurs programmes. Le programme de la CNUCED couvre 43 PMA. Les PMA seraient bien inspirés de suivre une politique d'industrialisation qui soit à la fois spécifique et complète.

#### **Engagement 6. Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

52. Les PMA font régulièrement face à des catastrophes environnementales et naturelles. En outre, la pauvreté force les PMA à déboiser, à surexploiter leurs ressources en eau et à mettre en culture des terres marginales. Des pratiques agricoles archaïques réduisent la fertilité des terres et causent l'érosion des sols et, faute d'installations sanitaires, l'eau et l'air sont pollués.

53. Les petits États insulaires en développement les moins avancés se trouvent dans une situation précaire du fait qu'ils sont tout particulièrement sujets aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'aux changements de climat et à la hausse du niveau des mers.

54. La plupart des pays les moins avancés disposent de plans de gestion de l'environnement bien conçus établis dans les années 90. Ces plans sont appliqués au Bhoutan, au Burkina Faso, aux Maldives, en Ouganda, au Togo et en Zambie. La diversité biologique est une préoccupation particulière au Bhoutan, aux Maldives et en Ouganda. Les études d'impact sur l'environnement sont obligatoires au Burundi, au Bhoutan, au Lesotho et au Samoa. Le Rwanda envisage une gestion de l'environnement dans un contexte régional. Le Lesotho et la Sierra Leone ont formulé des stratégies de gestion des catastrophes. En 2003, « LDC Watch » n'a recensé dans les PMA qu'un petit nombre d'initiatives remarquables, telles que le plan directeur pour l'adduction d'eau au Bangladesh, la création d'un bureau chargé de l'approvisionnement en eau au Tchad, le réseau de justice économique au Malawi, la formulation d'un code de la construction et d'une politique du logement aux Maldives et l'étude de l'impact sur l'environnement du Samoa.

55. En 2003, ONU-Habitat s'occupe des villes sans taudis, de l'approvisionnement en eau du continent africain, du renforcement de la sécurité d'occupation des terres dans les zones sorties d'un conflit, et du logement en Afghanistan. Le PNUE a par ailleurs activement pris part à la mise en œuvre du Plan d'action de Bruxelles. En

Afrique, le PNUE a aidé 25 PMA<sup>14</sup>, l'élimination de la pauvreté figurant en priorité dans ses interventions. En Asie, le PNUE poursuit ses efforts en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, en République démocratique populaire lao, aux Maldives, au Myanmar, au Népal et au Timor-Leste. Il prête également assistance aux programmes dans les PMA du Pacifique tels que Kiribati, le Samoa, les Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu. Le PNUD est probablement celui qui participe le plus aux projets concernant l'environnement et les catastrophes et aide les pays à formuler des politiques et renforcer leurs capacités. La FAO, la CESAP, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), les Volontaires des Nations Unies et le PAM prennent également part aux projets de protection de l'environnement dans les PMA.

56. La Norvège contribue activement au renforcement des capacités dans les PMA dans ce domaine. La Commission européenne s'intéresse aux programmes concernant l'eau, l'énergie et les forêts. La Finlande soutient les programmes forestiers des PMA. La Finlande a établi de longue date un partenariat avec cinq PMA : l'Éthiopie, le Mozambique, le Népal, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Une évaluation des résultats de ces partenariats serait très instructive.

57. Un système d'alerte rapide rendu particulièrement précis grâce aux progrès des technologies de l'espace, aide considérablement les PMA. Dans un petit nombre de PMA, un mécanisme de secours et de relèvement a été mis en place avec succès. Les PMA concernés devraient sérieusement envisager une stratégie nationale de prévention et de relèvement en cas de catastrophe naturelle.

#### **Engagement 7. Mobiliser des ressources financières**

58. La limitation des ressources est le principal obstacle rencontré dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. La mobilisation des ressources revêt donc autant d'importance que les plans de dépenses pour obtenir la meilleure productivité possible. C'est pourquoi le thème prévu pour le débat de haut niveau de la session de fond de 2004 du Conseil économique et social se concentre sur cet aspect de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles. Le rapport du Secrétaire général consacré à ce thème (E/2004/54) examine la question en détail.

59. La collecte des recettes publiques doit être améliorée et le secteur financier devrait être adapté de manière à promouvoir l'épargne et l'investissement. Il faut ainsi établir un équilibre entre secteurs privé et public pour ce qui est de la collecte de fonds. Un certain nombre de PMA ont adopté des plans budgétaires et/ou de dépenses à moyen terme. Ils ont en outre introduit un système de contrôle des dépenses – ou l'ont renforcé – grâce à des opérations comptables et de vérification efficaces. Il s'agit là de progrès salutaires pour assurer la gestion des ressources et leur utilisation efficace. On devrait en particulier s'attacher à augmenter durablement la part des investissements. La recommandation la plus utile peut être de réduire les gaspillages et les coûts de transaction. Il peut s'avérer nécessaire pour ce faire de déléguer – ou au moins de décentraliser – les responsabilités pour ce qui est des dépenses.

60. Une méthode utile pour mobiliser des ressources consiste à attirer l'investissement étranger direct. La plupart des PMA ont modifié leurs lois en matière d'investissement et prévu des dispositions visant à encourager l'investissement étranger direct. La CNUCED a contribué à concevoir des réglementations favorisant les investissements. Cependant, à l'heure actuelle, les

flux significatifs d'investissements étrangers directs se limitent à quelques PMA et sont confinés à l'exploitation des ressources naturelles et au secteur des télécommunications. L'exploitation des hydrocarbures a attiré des investissements étrangers directs en Angola, en Guinée équatoriale, en Mauritanie, en République démocratique populaire lao, au Soudan et au Tchad, tandis que l'extraction de l'or a attiré des investissements en Guinée et en République-Unie de Tanzanie. Les investissements dans les télécommunications sont allés au Bangladesh, au Lesotho, au Mozambique, à la République démocratique du Congo et à la République-Unie de Tanzanie. Le Lesotho a attiré des investissements dans le secteur de l'habillement. La facilitation des transactions, des transports et des voyages, l'accès à un vaste marché, au besoin à la suite de l'intégration du marché national, et la garantie des services publics de distribution revêtent une grande importance pour attirer les investissements étrangers directs.

61. L'envoi de fonds est devenu un nouvelle source de financement du développement des PMA. La Banque mondiale estime que 175 millions de personnes résident hors de leur pays et que les pays en développement ont reçu environ 90 milliards de dollars sous forme de virements envoyés de l'étranger en 2003<sup>15</sup>. Un grand nombre de PMA reçoivent un volume important de fonds et dans certains d'entre eux, ce chiffre dépasse le montant de l'APD. Il existe toutefois des problèmes liés aux envois de fonds. Tout d'abord, une part importante de ces fonds est transférée par des voies non officielles. Ces transferts alimentent l'économie parallèle dans les pays destinataires et ne sont pas toujours utilisés de manière productive. Par ailleurs, cet apport de ressources n'est pas correctement exploité car les marchés de capitaux ne sont pas suffisamment développés dans les PMA.

62. L'APD est une source importante de financement pour les programmes de développement des PMA. Dans le Programme d'action de Bruxelles et par la suite, dans le Consensus de Monterrey, les partenaires de développement ont réaffirmé leur engagement à affecter 0,20 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide en faveur des PMA ou en tout état de cause, au moins 0,15 %. Près de 85 % de l'augmentation totale de l'APD en faveur des PMA en 2002 provient des pays siégeant au Comité d'aide au développement (CAD). En 2002, seuls la Norvège, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et l'Irlande ont affecté plus de 0,20 % de leur PNB à l'APD, tandis que la Belgique, la Finlande, la France et le Portugal ont affecté au moins 0,10 %. D'autres pays doivent faire des efforts supplémentaires pour se rapprocher de l'objectif de 0,20 %. En termes absolus, les États-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas sont les plus importants donateurs d'aide aux PMA. En 2002, les cinq principaux bénéficiaires étaient le Mozambique, l'Éthiopie, l'Afghanistan, la République-Unie de Tanzanie et le Bangladesh. Le montant total des flux d'APD vers les PMA a augmenté de 26,6 % cette année-là ce qui est un signe encourageant. L'aide fournie par la République tchèque, l'Italie, la Pologne et la République slovaque a été concentrée essentiellement sur l'allègement de la dette des PMA africains. La reconstitution des fonds concessionnels de la Banque mondiale (14<sup>e</sup>) et de la Banque asiatique de développement (9<sup>e</sup>) est actuellement en cours. La neuvième reconstitution du Fonds africain de développement s'est achevée en janvier 2003. Ce sont des sources de financement précieuses pour les PMA, c'est pourquoi il est fortement recommandé d'achever ces exercices dans les plus brefs délais.

63. Il est envisagé dans le Programme d'action de Bruxelles de délier l'aide en faveur des PMA et de rehausser sa valeur par d'autres moyens. Les achats des PMA

financés par des fonds versés au titre de l'aide augmentent sa valeur. Le plan d'action sur l'harmonisation des procédures des donateurs, qui se fonde sur le Programme de Rome, constitue un progrès prometteur à cet égard. Le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs devrait achever ses travaux d'ici à la fin de 2004. L'initiative visant à faire participer les pays en développement à la prise de décisions de politique générale en matière d'aide internationale lors des réunions de la Banque mondiale et du FMI doit permettre d'aboutir rapidement à une décision constructive.

64. La question de l'allègement de la dette des PMA au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) mérite une attention particulière, notamment parce qu'elle touche 30 PMA. Seuls 10 de ces pays ont atteint le point d'achèvement, et 11 ont atteint le point de décision, ce qui les autorise à bénéficier d'une remise totale ou provisoire de leur dette, selon le cas. La mise en œuvre de l'Initiative s'est avérée lente et contraignante même si les institutions de Bretton Woods ont à cet égard fait preuve d'une certaine souplesse en abaissant les seuils initialement fixés, en accordant un allègement provisoire immédiatement après que le point de décision a été atteint et en complétant la remise dès lors que le point d'achèvement a été atteint. Ces dernières envisagent également de prolonger l'initiative au-delà de 2004. Il reste que l'annulation ou l'abandon de la dette demeure la solution la plus satisfaisante pour les PMA.

#### **IV. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**

65. Durant la période considérée, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement s'est employé à s'acquitter activement et systématiquement du mandat qui lui a été conféré par la résolution 56/227 de l'Assemblée générale.

66. En vue d'assurer une mobilisation et une coordination complètes de tous les rouages du système des Nations Unies, le Bureau a continué de les encourager à intégrer le Programme d'action de Bruxelles dans leurs programmes de travail et activités respectifs, les organes directeurs de 19 organismes au total ayant adopté des décisions en ce sens. Les organes directeurs de la FAO et de la CNUCED ont aussi procédé périodiquement à des examens sectoriels de la mise en œuvre du Programme d'action. Compte tenu de l'importance fondamentale que revêt la mise en œuvre de ce programme au niveau national, le Bureau du Haut Représentant a déployé des efforts concertés en vue d'augmenter le nombre d'instances et d'agents de liaison nationaux dans les PMA. Leur nombre est ainsi respectivement passé de 9 à 18 et de 9 à 45 au cours des 12 derniers mois.

67. La tenue à New York, du 17 au 21 mai 2004, de l'Atelier des agents de liaison nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés a été une des principales activités du Bureau. Cet atelier s'adressait aux agents de liaison des PMA et des donateurs, ainsi qu'à ceux des missions et des organismes des Nations Unies.

68. Le Bureau s'est activement employé à apporter un appui coordonné au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Outre l'établissement du rapport

annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles, le Bureau a participé activement à tous les aspects des préparatifs du débat de haut niveau de la session de fond de 2004 du Conseil, intitulée : « Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

69. La connaissance accrue du Programme de Bruxelles s'est traduite par une augmentation sensible du nombre de délégations des PMA qui ont participé aux travaux de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social à Genève. Le Gouvernement italien a dispensé une aide généreuse à ces délégations afin qu'elles puissent participer au premier examen d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action, qui avait lieu à cette session.

70. Conformément au mandat qui lui a été conféré pour le groupe des pays en développement sans littoral dans la résolution 56/227 de l'Assemblée générale, le Bureau a entrepris des travaux préparatoires de fond en vue d'organiser la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty, en août 2003, et les réunions préparatoires tenues à New York et à Almaty. La Conférence a mobilisé un appui international en faveur de ce groupe de pays. L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action d'Almaty, par lesquels les pays en développement sans littoral et de transit sont convenus, avec l'appui de leurs partenaires de développement, d'adopter des mesures spécifiques dans certains domaines prioritaires, constitue un progrès important pour ces pays vulnérables. En vue d'assurer un suivi, le Bureau a convoqué une réunion interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty à New York, en février 2004, à l'issue de laquelle un plan a été adopté à cet égard.

71. Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat et de concert avec d'autres entités des Nations Unies, le Bureau s'est employé à coordonner le processus préparatoire de la Réunion internationale chargée de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui doit se tenir à Maurice, en janvier 2005. Le Haut Représentant a été désigné secrétaire général pour les deux conférences.

72. Tout au long de l'année, le Bureau a fourni un appui aux consultations de groupe des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le Haut Représentant a organisé des réunions d'information mensuelles à l'intention des ambassadeurs et des experts et une réunion interactive avec les PMA.

73. Le Bureau a organisé un certain nombre de réunions, tables rondes et manifestations spéciales en association avec la société civile, le secteur privé et les ONG en vue d'informer, de sensibiliser et de mobiliser l'opinion en faveur des PMA. Lors de la session de fond de 2003 du Conseil économique et social, il a notamment organisé quatre réunions ouvertes à tous, qui ont essentiellement permis d'établir un lien entre le Bureau et tous les partenaires, ainsi qu'un dialogue avec la société civile et une table ronde avec les organismes des Nations Unies, portant sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Durant la session de l'Assemblée générale, le Bureau a en outre organisé une série de quatre colloques consacrés aux questions de population, en collaboration avec Partenaires dans le

domaine de la population et du développement, organisation intergouvernementale dotée du statut d'observateur à l'Assemblée générale, qui centre son action sur la coopération Sud-Sud. Il a établi des relations étroites avec la Chambre de commerce internationale et d'autres institutions du secteur privé.

74. Le Bureau a tiré parti de diverses rencontres internationales, telles que le troisième Forum mondial sur l'eau, tenu à Kyoto (Japon) en mars 2003, la Conférence ministérielle extraordinaire des pays les moins avancés, tenue à Rabat en juin 2003, la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, tenue à Marrakech (Maroc) en décembre 2003, la soixantième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Shanghai (Chine) en avril 2004, et la troisième réunion des ministres du commerce des PMA, tenue à Dakar en mai 2004, pour mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation en faveur d'un appui international aux PMA. Le Bureau envisage en outre, à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prévue à Saõ Paulo (Brésil) du 13 au 18 juin 2004, d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'importance que revêtent le commerce et l'accès aux marchés pour favoriser le développement des PMA et leur intégration bénéfique à l'économie mondiale.

## V. Conclusions

75. La mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dépend dans une large mesure de la collaboration entre les PMA et leurs partenaires de développement. Cependant, la responsabilité première continue de revenir aux premiers, les seconds ne pouvant jouer qu'un rôle d'appui. Tout d'abord, les PMA doivent, dans le cadre de leur planification et des mesures qu'ils adoptent, donner la preuve de leur ferme détermination à mettre en œuvre le Programme. Ils devraient, pour bien faire, proposer un projet à long terme dans lequel ils énonceraient les objectifs qu'ils voudraient voir leur pays atteindre d'ici 15 à 20 ans. L'élimination de la pauvreté doit s'inscrire dans un cadre général.

76. La désignation de tous les agents de liaison nationaux (à l'exception de cinq) constitue un progrès encourageant. Pour qu'ils puissent jouer un rôle efficace, ces agents ont besoin d'être appuyés de façon régulière et continue par leurs gouvernements et leurs partenaires de développement. Les gouvernements des PMA doivent dès maintenant s'attacher à mettre en place des instances nationales, comme le recommande le Programme d'action de Bruxelles, et à définir leurs tâches. Jusqu'à présent, seules 18 instances nationales ont été créées. Ces instances devraient établir un dialogue national ouvert à tous et largement participatif consacré aux politiques et aux stratégies, fournir des orientations sur les ajustements nécessaires et la formation de partenariats, mener des activités de sensibilisation le cas échéant, suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action et évaluer les résultats obtenus par les pays et leurs partenaires de développement.

77. Il importe de concevoir un outil qui permette de suivre et d'évaluer le Programme d'action de Bruxelles. Le Programme comprend 30 cibles et objectifs, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Il existe également d'autres objectifs qui n'ont pas été énoncés dans le Programme, concernant notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire.

78. Si la tâche qui incombe aux PMA est ardue, les partenaires de développement doivent également redoubler d'efforts. Les initiatives novatrices qui sont envisagées dans l'engagement 7 pour la mobilisation des ressources devraient être dûment prises en considération. Pour rehausser la valeur de l'aide, il faudrait peut-être envisager, non seulement de la délier et de l'harmoniser, mais également de conclure des arrangements triangulaires. Les partenaires de développement devraient par exemple financer la coopération Sud-Sud de manière à réduire les coûts et à fournir des modèles appropriés qui peuvent être reproduits. La conclusion d'arrangements triangulaires peut aussi aboutir à des initiatives entre les secteurs privé et public.

79. Pour assurer une mise en œuvre efficace du Programme d'action de Bruxelles, il faudrait peut-être se concentrer davantage sur certains de ses éléments. Le développement rural et l'agriculture devraient figurer plus systématiquement au centre des efforts de développement des PMA. Par ailleurs, les PMA devraient s'employer activement à promouvoir les technologies de l'information et des communications, à développer les services de santé et à produire des biens de consommation durables.

## **VI. Recommandations**

**80. Tous les PMA qui ne l'ont pas encore fait devraient formuler leur stratégie et leur programme de réduction de la pauvreté et de développement à long terme de façon coordonnée, en intégrant tous les programmes sectoriels. Ils devraient mettre rapidement en place des instances nationales qui seront chargées d'orienter et de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles au niveau national.**

**81. Les PMA, outre qu'ils devraient adopter des mesures budgétaires et monétaires équilibrées et se fixer des orientations en matière de développement social, devraient aussi s'attacher en particulier à mettre en place des infrastructures et à formuler des politiques visant à favoriser le développement de la production industrielle.**

**82. Compte tenu de leurs atouts limités et de leurs difficultés, les PMA doivent privilégier l'adoption de mesures sectorielles destinées à renforcer leur capacité de production et à faciliter leur intégration à l'économie mondiale dans de bonnes conditions. Plus précisément, les secteurs requérant une attention particulière pourraient être : la création de petites et moyennes entreprises, l'agriculture et le développement rural, la mise en place de technologies de l'information et des communications et le développement de l'industrie des services.**

**83. Les pays développés devraient accélérer le processus d'ouverture des marchés aux produits en provenance des PMA et prendre des mesures en vue de protéger ces derniers des conséquences néfastes d'une libéralisation rapide et généralisée des échanges.**

**84. Tous les partenaires de développement, notamment les pays donateurs, devraient s'efforcer de se concentrer sur la catégorie des PMA dans le cadre de leur politique en matière d'APD et de leur appui au développement. Ils**

devraient rendre compte séparément de leur coopération au service du développement pour ce groupe de pays.

**85. Le programme de Rome sur l'harmonisation devrait être mené à bien dans les plus brefs délais. Lorsqu'on fixe les modalités de participation et de représentation pour les processus de décision au sein des institutions financières, les intérêts des PMA devraient également être pris en compte.**

**86. La société civile, y compris les ONG, et le secteur privé devraient mobiliser leurs membres en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles aux niveaux tant national qu'international.**

### Notes

<sup>1</sup> A/CONF.191/11.

<sup>2</sup> Pour le Cambodge et la Sierra Leone, des contributions ont été présentées par le Gouvernement et le coordonnateur résident.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies, *World Economic Situation and Prospects 2004*.

<sup>4</sup> Ibid., tableau I.1.

<sup>5</sup> OCDE/CAD 2003.

<sup>6</sup> Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Maldives, Mali, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, Samoa, Soudan, Togo, Yémen et Zambie.

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, *World Economic Situation and Prospects 2004*.

<sup>8</sup> Dans le rapport de 2002 sur les pays les moins avancés, publié par la CNUCED, il est indiqué que, en 1999, sept PMA – Bhoutan, Burkina Faso, Cap-Vert, Érythrée, Guinée équatoriale, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe – ont investi 25 % ou plus de leur PIB. Neuf pays – Bhoutan, Cap-Vert, Érythrée, Maldives, Mozambique, Ouganda, République démocratique populaire lao, Soudan et Tuvalu – ont enregistré un taux de croissance d'au moins 5 % pendant la décennie. Selon les indicateurs de développement de la Banque mondiale de 2003, le Cambodge, le Libéria et le Myanmar ont également connu une croissance supérieure à 5 % et, en 2001, l'Angola et le Tchad avaient un investissement intérieur brut supérieur à 25 % de leur PIB.

<sup>9</sup> Organisation des Nations Unies, *World Economic Situation and Prospects 2004*.

<sup>10</sup> PNUD, *Évaluation du rôle du PNUD dans le processus des DSRP*, 2003.

<sup>11</sup> Ces pays sont les suivants : Bénin, Cambodge, Djibouti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Tchad.

<sup>12</sup> L'Union internationale des télécommunications (UIT) a aidé les pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Djibouti, Haïti, Kiribati, Malawi, Mali, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Somalie et Zambie.

<sup>13</sup> Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Maldives, Mali, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie.

<sup>14</sup> Angola, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad et Zambie.

<sup>15</sup> James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, note destinée à la soixante-neuvième réunion du Comité du développement, Washington, 25 avril 2004.